



Légende

- UCV
- UFB
- UG
- UR 1
- UR 1\*
- UR 2
- UR 3
- UR 4
- UR 4\*
- UR 5
- UE
- UTL,UTLI
- UAE
- UAE\*
- AU
- N
- N\*
- Ntl
- Ngv
- A
- A\*
- Ajf

Légende

- Limite de zone
- Plan de prévention des risques naturels d'inondation
- Zones humides avérées
- Emplacements Réservés**
  - Emplacements réservés (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
  - Emplacements réservés indicatifs (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
  - Linéaires commerciaux (au titre de l'article L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
  - Zone non aedificandi
  - Espaces boisés classés (au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
  - Limite de lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares
  - Elements bâtis remarquables (au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Espace paysager à protéger (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Alignements d'arbres (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)



Plan Local d'Urbanisme –  
PLU approuvé en date du 14 Mars  
2014

6- Plan de zonage



Modification du PLU : dossier provisoire juillet 2023

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

N°	OBJET	EMPRISE TOTALE	BENEFICIAIRE
1	Création d'une voie	4 400 m <sup>2</sup>	Commune
2	Elargissement du carrefour rue du Potelet/rue du Méridien	150 m <sup>2</sup>	Commune
3	Elargissement du chemin et du carrefour de Beaurouaire	6 070 m <sup>2</sup>	Commune
4	Amenagement d'une voie au niveau de la jonction entre la rue Jubée de la Pérelle et la rue Brousse	1 285 m <sup>2</sup>	Commune
5	Création d'un chemin piéton (Le Madré, liaison vers la route d'Etampes)	418 m <sup>2</sup>	Commune
6	Création d'un chemin piéton (entre la rue Jules Ferry et l'avenue d'Etampes)	484 m <sup>2</sup>	Commune
7	Elargissement de la rue Maurice Gallais	1 440 m <sup>2</sup>	Commune
8	Création d'un chemin piéton (jonction rue de Beaulieu/rue de Bel Air)	770 m <sup>2</sup>	Commune
9	Amenagement des abords de l'Orge	5 180 m <sup>2</sup>	Commune
10	Amenagement paysager	4 974 m <sup>2</sup>	Commune
11	Création de la voie de contournement Nord	266 880 m <sup>2</sup>	Conseil Général de l'Essonne (91)
12	Amenagement hydraulique de la zone humide du ruisseau de l'étang de la Muette en amont du Parc Lavoisier	64 729 m <sup>2</sup>	SNVS
13	Amenagement hydraulique de la zone humide	32 638 m <sup>2</sup>	SNVS
14	Création de places de stationnement (rue Emile Zola)	395,5 m <sup>2</sup>	Commune
15	Création de places de stationnement (rue Geoffroy)	326 m <sup>2</sup>	Commune
16	Amenagement de l'allée des Renards	3 320 m <sup>2</sup>	Commune
19	Cheminement pour relier le gare	240 m <sup>2</sup>	Commune
20	Stationnement public	855 m <sup>2</sup>	Commune
21	Création d'un parking souterrain et reconstitution d'un jardin public abrité ouvert au public au-dessus	2 948 m <sup>2</sup>	Commune

Tableau des emplacements réservés indicatifs au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

N°	OBJET	EMPRISE TOTALE	BENEFICIAIRE
17	Création d'un chemin piéton	364 m <sup>2</sup>	Commune
18	Création d'un chemin piéton	411 m <sup>2</sup>	Commune

